

CULTURE

Cinéma le Luxy

Convention avec l'association Europa Cinémas Média

Année 2013

EXPOSE DES MOTIFS

Depuis de nombreuses années, le cinéma municipal Le Luxy s'engage dans la mise en œuvre des objectifs de la Commission Européenne pour le soutien à la diffusion des films européens, en s'engageant à ce que 22% au minimum de la programmation globale de la salle, en nombre total de séances, soit consacré à des films européens non nationaux.

L'association Europa Cinémas a signé une convention avec la Commission Européenne pour promouvoir, en son nom, un travail de diffusion de films européens. Cette association accorde des subventions aux salles de cinéma européennes diffusant une proportion donnée de films européens, particulièrement ceux issus d'autres cinématographies que celles de leur propre territoire. A cette subvention peut s'en ajouter une seconde au titre du travail de diffusion mené autour de films européens à destination du jeune public, ce qui est le cas pour le cinéma le Luxy.

A ce titre, la Ville recevra de la part de cette association, une subvention de 14 654 € pour l'année 2013, au vu de l'activité de diffusion de films européens au cinéma municipal le Luxy durant l'année 2012.

Aussi, je vous demande d'approuver une convention avec Europa Cinémas Média.

Les recettes en résultant ont été prévues au budget communal.

P.J. : convention

CULTURE

Cinéma le Luxy

Convention avec l'association Europa Cinémas Média

Année 2013

LE CONSEIL,

sur la proposition de son président de séance,

vu le code général des collectivités territoriales,

vu sa délibération du 17 décembre 2009 approuvant la municipalisation du mode de gestion du cinéma le Luxy, à compter du 1er janvier 2010 et décidant la création d'un budget annexe afférant,

vu sa délibération du 22 novembre 2012 approuvant la convention avec l'Association Europa Cinémas Média,

vu sa délibération du 28 mars 2013 adoptant le budget annexe du cinéma municipal Le Luxy pour l'année 2013,

considérant que l'association Europa Cinémas, suite à la signature d'une convention avec la Commission européenne, accorde des subventions aux salles de cinéma européennes diffusant une proportion de films européens non nationaux ainsi que des films européens à destination du jeune public,

considérant qu'il convient de signer une nouvelle convention avec l'association Europa Cinémas afin de percevoir les subventions susvisées pour l'année 2013,

considérant que la ville d'Ivry apporte son soutien à l'accès à la culture pour tous,

vu la convention, ci-annexée,

vu le budget communal,

DELIBERE
à l'unanimité

ARTICLE 1 : APPROUVE la convention avec Europa Cinémas Média relative à la diffusion des films européens et AUTORISE le Maire à la signer ainsi que tous les actes y afférant, notamment ceux relatifs au dépôt du dossier de demande de subventions.

ARTICLE 2 : DIT que les recettes en résultant seront constatées au budget communal.

TRANSMIS EN PREFECTURE
LE 26 DECEMBRE 2013
RECU EN PREFECTURE
LE 26 DECEMBRE 2013
PUBLIE PAR VOIE D’AFFICHAGE
LE 23 DECEMBRE 2013